

**DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT  
DE L'AMENAGEMENT ET DU LOGEMENT**

**Service pilotage et stratégie du développement durable  
Unité procédures et réglementation**

## **AVIS ENQUETE PUBLIQUE**

Le PRÉFET de la RÉGION GUYANE  
CHEVALIER de la LEGION D'HONNEUR  
CHEVALIER de L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

Fait connaître qu'il sera procédé **du lundi 13 juin 2016 au mercredi 13 juillet 2016 inclus**, sur la commune de **Rémire-Montjoly** à une enquête publique portant sur le **projet de Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT)** de la Société Anonyme de Raffinerie des Antilles (SARA), dont l'élaboration a été prescrite par arrêté n° 2111 2D/2B/ENV du 18 novembre 2010.

La SARA implantée sur la commune de Rémire-Montjoly assure le stockage et la distribution de produits pétroliers, cette installation est classée « Séveso Seuil haut » au titre des installations classées pour la protection de l'environnement sous le régime de l'autorisation avec servitude.

Le projet de plan de prévention des risques technologiques soumis à l'enquête publique est élaboré par la Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DEAL)- services risques, énergie, unité risques accidentels – impasse Buzaré – BP 6003 - 97306 Cayenne cedex- mail : <http://www.guyane.developpement-durable.gouv.fr> sous l'autorité du préfet de Guyane. Le projet de plan mis en enquête publique ne contient pas d'étude d'impact et n'est pas soumis à la consultation pour avis, de l'autorité administrative de l'État compétente en matière d'environnement.

Monsieur Alain BAHUET est désigné en qualité de commissaire enquêteur titulaire par le président du Tribunal Administratif de Cayenne et Monsieur Guy-Bernard SERAPHIN en qualité de suppléant.

Les pièces du dossier d'enquête resteront déposées à la mairie de Rémire-Montjoly pendant toute la durée de l'enquête pour être communiquées aux personnes qui voudront en prendre connaissance tous les jours aux heures normales d'ouverture des bureaux, à l'exclusion des samedis, dimanches et jours fériés, à savoir : Mairie de Rémire-Montjoly : Lundi, mercredi et vendredi : 08h15 à 13h45 - Mardi et jeudi : de 08h15 à 12h45 et de 14h45 à 16h15

**Le commissaire enquêteur recevra le public de 9 heures à 12 heures à la mairie de Rémire-Montjoly les jours suivants : lundi 20 juin 2016, vendredi 1<sup>er</sup> juillet 2016, lundi 4 juillet 2016, vendredi 8 juillet 2016, mardi 12 juillet 2016.**

Un registre d'enquête déposé à la mairie de Rémire-Montjoly sera tenu à la disposition du public pour recevoir les observations sur le projet dans les mêmes conditions.

Les observations du public peuvent également s'exprimer par courrier électronique à l'adresse suivante [ura.remd.deal-guyane@developpement-durable.gouv.fr](mailto:ura.remd.deal-guyane@developpement-durable.gouv.fr) Elles pourront aussi être adressées, par écrit, au commissaire-enquêteur : [abahuet@wanadoo.fr](mailto:abahuet@wanadoo.fr) ou à la mairie de Rémire-Montjoly [hdv.secretariat.maire@orange.fr](mailto:hdv.secretariat.maire@orange.fr) - adresse : Zone moulin à vent, 97354 Rémire-Montjoly.

L'arrêté d'ouverture d'enquête publique, l'avis d'enquête publique et les pièces du dossier soumis à l'enquête publique sont consultables sur le site internet de la préfecture de la Guyane – [www.guyane.pref.gouv.fr](http://www.guyane.pref.gouv.fr) (annonces - enquêtes publiques) ainsi que sur le site internet de la DEAL Guyane : <http://www.guyane.developpement-durable.gouv.fr>

A l'issue de l'enquête une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur seront disponibles pendant un an, à date de clôture de l'enquête, à la mairie de Rémire-Montjoly et à la Direction de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement (DEAL) - unité risques accidentels – impasse Buzaré à Cayenne où le public pourra en prendre connaissance aux heures normales d'ouverture des bureaux. Elles seront également disponibles sur les sites [www.guyane.pref.gouv.fr](http://www.guyane.pref.gouv.fr) et <http://www.guyane.developpement-durable.gouv.fr>

Le préfet,  
Pour le préfet, le secrétaire général,

**signé**

Yves de ROQUEFEUIL